

ASSURANCE COLLECTIVE

HED Courtier en Assurance Inc.

Sobeys

www.hedinc.com/sobeys/fr



HED Courtier en Assurance Inc.

1200 Boul. Chomedey, Bureau 620
Laval, Québec H7V 3Z3
Téléphone 450-686-4066
1-800-363-9538
Télec. 1-866-631-7896

Courriel

hed@hedinc.com

Site Web

www.hedinc.com/fr

HED Courtier en Assurance Inc.
ASSURANCE ET GESTION DE RISQUES

Mieux comprendre la tarification de votre assurance collective

Les garanties d'assurance collective sont très importantes, elles apportent :

- l'assistance financière
- la sécurité à vous ainsi qu'à vos employés et à leur famille
- vous aide à trouver et à conserver de bons employés

À chaque année, HED Courtier en Assurance Inc. en collaboration avec le consultant PAL Benefits et Sobeys, procédons à l'analyse des résultats pour l'ensemble des garanties. Cette analyse permet d'assurer la stabilité financière de chacune de ces garanties et d'assurer un partage de risque et de tarification équitable.

Garanties maladie complémentaire et soins dentaires

Les garanties pour les soins maladie et dentaires sont offertes selon la formule d'auto-assurance. Cette formule permet de diminuer les frais de gestion d'un assureur afin qu'un plus grand pourcentage de la prime payée serve à payer les réclamations. Pour chaque 1 \$ de prime perçue un plus gros montant est réservé au paiement des réclamations au lieu d'être versé pour les frais d'administration. Sur ces garanties, la somme d'environ 0.84 cents (84 %) est versée dans le fonds commun de réserve pour payer les réclamations. L'autre 0.17 cents (17 %) sert à payer les dépenses tels que les frais d'administration pour le paiement de réclamations, commission du courtier, assurance complémentaire et la taxe sur l'assurance.

Pour l'établissement des taux de base du programme, 2 critères sont considérés pour déterminer les taux applicables au renouvellement à l'ensemble des marchands participants :

- les réclamations encourues de l'année courante
- la prévision des tendances sur les réclamations futures

Prévoir l'avenir n'est pas facile et pour arriver à un nouveaux taux en maladie complémentaire et dentaire on doit analyser les facteurs qui ont un impact direct sur les réclamations :

- le vieillissement du groupe
- le taux d'inflation
- les nouveaux médicaments
- l'augmentation prévue par les tarifs des dentistes
- tout changement apporté par le régime gouvernemental sur les soins de santé

Une fois que les taux de base sont établis, nous analysons les résultats de pertes de chacun des magasins et classons les magasins dans quatre (4) catégories, selon les résultats obtenus pour les 2 dernières années d'activités.

ASSURANCE COLLECTIVE

Voici les quatre (4) catégories :

- **Groupe A**, les magasins dont le ratio de perte correspond aux moins grands utilisateurs par rapport au groupe recevront un escompte pouvant atteindre 10 % du taux de renouvellement applicable à l'ensemble des marchands.
- **Groupe B**, les magasins dont le ratio de perte est dans l'échelle moyenne du groupe recevront la modification standard applicable à l'ensemble des marchands.
- **Groupe C**, les magasins dont le ratio de perte se situe au-dessus du seuil de rentabilité du groupe et qui bénéficient du taux standard au renouvellement suite aux règles de mutualisation équitable supportées par tous les marchands participants.
- **Groupe D**, les magasins qui ont une forte utilisation, au-dessus du taux de subvention équitable établie par le groupe, recevront un ajustement de 10 % au-dessus du taux de renouvellement.

Depuis avril 2008, nous avons instauré la mutualisation pour les cas lourds en maladie.

Les magasins qui ont des personnes ayant de graves maladies dont le montant de la réclamation en médicaments, présenté par un individu, est supérieure à 7,500 \$ pour l'année, le montant qui excède le 7,500 \$ ne sera pas pris en considération lors de l'application de la règle de surprime. En effet, le montant qui excède le 7,500 \$ sera partagé avec l'ensemble des magasins participants. (Concept de mutualisation)

Assurance invalidité

Une révision annuelle est également faite pour les résultats d'invalidité hebdomadaire. Contrairement aux garanties maladie complémentaire et soins dentaires qui sont en partie auto assurée, la garantie d'invalidité est assurée auprès de la Standard Life.

Une fois que le nouveaux taux de base est déterminé pour l'ensemble du groupe, nous analysons les résultats de chacun des magasins selon les résultats des 2 dernières années d'activité et les classons selon les cinq (5) catégories suivantes :

- **Groupe A**, les magasins dont l'expérience de pertes se situe dans

la moyenne d'utilisation du groupe, recevront les taux standards de renouvellement.

- **Groupe B**, les magasins dont le ratio de perte est au-dessus du seuil de rentabilisation du groupe et inférieur à 125 %, recevront aussi les taux standards de renouvellement.
- **Groupe C**, les magasins dont le ratio de perte est entre 125 % et 199 %, recevront un ajustement de 25 % au-dessus du taux de base du renouvellement en invalidité hebdomadaire.
- **Groupe D**, les magasins dont le ratio de perte est entre 200 % et 299 %, recevront un ajustement de 50 % au-dessus du taux de base du renouvellement.
- **Groupe E**, les magasins dont le ratio de perte est de 300 % ou plus, recevront un ajustement de 75 % au-dessus du taux de base du renouvellement.

La force du groupe, la volonté des marchands de se soutenir mutuellement, a permis de développer cette méthode unique de tarification qui accomplit l'objectif d'offrir :

- à tous les participants une stabilité de prime à long terme
- une sécurité financière et des garanties de qualité
- une tarification avantageuse et équitable

Il est important de noter qu'avec la tarification actuelle, le maximum qu'un magasin peut recevoir comme augmentation est limité à 10 % au-dessus de l'augmentation moyenne du groupe.

En résumé, l'assurance collective offre :

- un moyen d'engager de bons employés
- aide au mieux-être (productivité)
- une sécurité financière à ces derniers ainsi qu'à leur famille
- aide à conserver vos employés clés
- aide au succès de votre entreprise

Nous nous engageons à gérer votre assurance collective de façon responsable afin d'assurer une stabilité de garanties à long terme.